

Compte rendu
Séance du Conseil Municipal du 13 avril 2016

Présents : Christophe ARGENTIER - Michèle BEGARANI - Alain BREFUEL - Evelyne BRESSOLIS-GINESTY - Irma CARNUS - Jean-François CAZES - Cécile CHASSALY - Bertrand CLAUDEL DE COUSSERGUES - Hélène CONSTANS - Valérie COSTECALDE - Sébastien DUFIX - Florence GRIFFOUL - Daniel GUIRAL - Gérard LEMAIRE - Jérôme LEMOUZY - Marie MONTEILLET - Sébastien PARAYRE - Christian PUECH - Hélène RAPIN - Annick RAYNAUD - Paul REDON - Sébastien ROUS - Aurélie TIEULIE - André TORBIERO - Pierre TOURRETTE

Absents excusés : Pascal DEBRABANT – Michel DELMAS - René MARCILLAC pouvoir à Jérôme LEMOUZY - Jean-Louis SOULIE pouvoir à Pierre TOURRETTE – Robert SOULERY pouvoir à Christophe ARGENTIER - Francine TRIANO pouvoir à Hélène RAPIN -

Secrétaire de séance : Gérard LEMAIRE

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- délibération pour solliciter une subvention au titre de la DETR pour l'embellissement d'une zone de parking à Coussergues.
- délibération en vue de procéder à des régularisations foncières à Coussergues.
- délibération validant la mutualisation de la redevance d'occupation du domaine public pour la distribution d'électricité.
- délibération pour fixer la durée d'amortissement des travaux d'assainissement sur les trois communes déléguées.
- délibération pour nommer les représentants de la commune au SIEDA.

Vote à l'unanimité

1- Approbation du compte rendu de la séance du 17 février 2016

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 17 février a été envoyé à tous les conseillers municipaux. L'assemblée est appelée à émettre les remarques éventuelles.

Approbation à l'unanimité

2- Délibération en vue de réviser le taux des indemnités des adjoints au maire

Monsieur le Maire précise que le taux indemnités du maire et des adjoints ont été fixé par délibération en date du 13 janvier 2016. Il rappelle que le montant des indemnités de fonction est établi par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (indice 1015) et varie selon l'importance du mandat et la population de la commune. Dans le but de maîtriser l'enveloppe indemnitaire des élus, il propose, avec l'accord des adjoints, de revoir l'indemnité fixée précédemment.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

A compter du 14 janvier 2016, le montant des indemnités de fonction des adjoints est, dans la limite de l'enveloppe définie fixé aux taux suivants : 11 % de l'indice brut de référence 1015

Vote à l'unanimité

3- Délibération fixant le taux des taxes pour 2016

Monsieur le Maire présente les états de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016 pour chaque commune déléguée et invite le conseil municipal à délibérer sur les taux 2016. Il propose en outre de débiter l'harmonisation des taux à compter de 2017.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Compte tenu des éléments notifiés, le conseil municipal décide de maintenir les taux votés en 2015 pour les communes déléguées de Cruéjols et Palmas et d'appliquer une diminution sans lien des taux de taxe d'habitation, Foncier Bâti et Foncier Non Bâti pour la commune déléguée de Coussergues. En effet, la commune déléguée de Coussergues propose une baisse significative de 10 points de chacun des taux afin de tendre vers l'harmonisation nécessaire à compter de 2017 et de façon à compenser pour ses concitoyens la probable augmentation du prix de l'eau consécutivement à l'adhésion au syndicat des eaux Serre et Olt.

	COUSSERGUES	CRUEJOULS	PALMAS
Taxe d'habitation	11.94	11.15	10.72
Taxe foncière-bâti	12.10	10.36	8.68
Taxe foncière – non bâti	64.45	45.27	53.03
CFE	17.70	21.03	18.92

Le produit attendu est de 266 113 €

Vote à l'unanimité

4- Vote des subventions allouées pour 2016

Monsieur le Maire fait part des propositions de la commission Finances quant à l'attribution des subventions pour l'année 2016 :

APE Cruéjols	750 €
APE Palmas	800 €
Ecuries de briounas	400 €
Sport quilles de Palmas	500 €
Ecole de quilles	150 €
BUDGET MAIRIE	2600 €
FNACA	100 € Budget CCAS
Croix Rouge	100 € Budget CCAS
BUDGET CCAS	200€

Il précise que les Compte administratifs des communes pour 2015 font apparaître un versement aux associations de 3 920 €. Pour 2016 ce montant s'élève à 2 600 € pour le budget communal. Les subventions aux organismes à but social ou commémoratif seront imputées sur le budget du CCAS.

Le conseil municipal adopte ces propositions.

Vote à l'unanimité

5- Délibération d'approbation des comptes de gestion 2015

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- approuve les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2015 pour les budgets commune, assainissement, eau et lotissement des trois communes déléguées. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Vote à l'unanimité

6- Délibération sur le vote des comptes administratifs 2015

Monsieur le Maire rappelle qu'une présentation des comptes administratifs 2015 a été effectuée dans chaque commune déléguée pour chaque budget. Monsieur REDON, Président de la commission Finances présente la synthèse de tous les comptes et soumet au vote les comptes administratifs 2015 des budgets : commune, eau, assainissement et lotissement. Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
- approuve les comptes administratifs 2015 tel que présentés.

Vote à l'unanimité

7- Délibération d'affectation des résultats de fonctionnement 2015

Monsieur le Maire rappelle que les excédents de la section de fonctionnement figurant aux comptes administratifs 2015 des trois communes déléguées ont été cumulés pour chaque budget. L'ensemble des comptes administratifs présente un solde de fonctionnement positif. Il propose de reprendre ces résultats au compte 002 « résultat reportés » de la section de fonctionnement de chaque budget primitif 2016.

Vote à l'unanimité

8- Présentation des investissements prévisionnels pour l'année 2016

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des diverses réunions au cours desquelles les projets ont été évoqués : commissions, conseils communaux des communes déléguées.. et présente le tableau prévisionnel des investissements pour la commune. Celui-ci tient compte des projets déjà engagés et des nouvelles décisions de la commune nouvelle. Il précise que concernant les emprunts, une action d'analyse et éventuellement de renégociation sera envisagée par la commission finances.

Le conseil municipal approuve ces projets qui seront intégrés dans les prévisions budgétaires.

Vote à l'unanimité

9- Délibération pour le vote des budgets primitifs 2016 : commune, eau, assainissement, lotissement

En fonction des rapports précédents et des choix validés par l'assemblée, Monsieur le Maire présente les différents budgets primitifs 2016 de la commune nouvelle.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ces budgets tel que présentés

Budget principal	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	998 953.36 €	998 953.36 €
Section d'investissement	772 923.93 €	772 923.93 €
TOTAL	1 771 877.29 €	1 771 877.29 €

Budget eau	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	68 092.23 €	68 092.23 €
Section d'investissement	80 354.05 €	80 354.05 €
TOTAL	148 443.28 €	148 443.28 €

Budget assainissement	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	205 723.52 €	205 723.52 €
Section d'investissement	324 434.23 €	324 434.23 €
TOTAL	530 157.75 €	530 157.75 €

Budget Lotissement	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	137123.06 €	137123.06 €
Section d'investissement	87003.00 €	87003.00 €
TOTAL	224 126.06 €	224 126.06 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- approuve les budgets 2016 de la Commune Nouvelle.

Les inscriptions budgétaires sont votées :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement

Vote à l'unanimité

10- Délibération pour l'harmonisation de la protection sociale complémentaire des agents pour le risque prévoyance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que conformément au décret n°2011-1474 du 08 novembre 2011, les collectivités territoriales ont la possibilité de participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, pour le risque santé ou la prévoyance.

Il précise qu'actuellement il existe 3 situations différentes sur la commune pour la protection sociale complémentaire pour le risque prévoyance des agents :

- Palmas : pas de protection au titre de la prévoyance
- Coussergues : adhésion à la MNT sans participation de l'employeur
- Cruéjols : adhésion à la MNT avec participation de l'employeur à hauteur de 10 € : montant pour un temps complet et proratisé au nombre d'heures

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'harmoniser en retenant la solution la plus favorable pour les agents à savoir :

- de participer à la protection sociale complémentaire des agents de la collectivité, à compter du 1^{er} mai 2016, sous réserve de l'avis favorable de la CTP : pour le **risque prévoyance** en participant aux cotisations des contrats labellisés souscrits par les agents
 - de fixer le taux de participation comme suit : risque prévoyance : 10 € par mois
- Les montants sont fixés pour chaque emploi en équivalent temps complet.
- La participation sera revalorisée par délibération du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, sous réserve de l'avis favorable du comité technique paritaire,

- Accepte cette proposition
- Demande à Monsieur le Maire de soumettre le dossier à l'avis de la CTP

Vote à l'unanimité

11- Délibération fixant les modalités d'encaissement des ventes de concessions dans les cimetières

Monsieur le Maire rappelle que le montant des concessions vendues dans les cimetières communaux étaient réparti pour 1/3 sur le budget CCAS et 2/3 sur le budget Mairie. Dans un souci de simplification, il propose d'imputer la totalité de la somme sur le budget communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte cette proposition
- demande à Monsieur le Maire de faire les démarches en ce sens auprès de la trésorerie.

Vote à l'unanimité

12- Délibération en vue de rattacher l'école de Cruéjols à la circonscription de Millau

Aujourd'hui l'école de Cruéjols est rattachée à la circonscription académique d'Espalion. L'avenir de notre commune est résolument tourné vers le Laissagais. Conformément à la Charte de la Commune Nouvelle adoptée et signée les élus réaffirment leur volonté de pérenniser les 2 sites d'éducation (Palmas et Cruéjols). Ceci

se matérialisera par un travail en commun de la Commission Scolaire. Il conviendra d'être attentif à l'évolution des effectifs dans chacune des écoles.

Dans un objectif de simplification et de logique de réseau, il convient de demander à Monsieur l'Inspecteur d'Académie le rattachement de l'école de Cruéjous à la circonscription de Millau, comme pour l'école de Palmas. Il faut noter que cela ne concerne que les écoles primaires. Il n'y a pas pour l'instant de changement concernant la carte des collèges.

Vote à l'unanimité

13- Avis sur l'enquête publique relative à la demande d'exploiter une centrale d'enrobage à chaud sur la commune de Laissac-Sévérac l'Eglise.

Monsieur Paul Redon informe le conseil municipal du projet de l'entreprise CONTE et FILS de créer une usine d'enrobé à chaud sur le site de la Carrière de Molène. Il précise que le site est situé sur la commune de LAISSAC-SEVERAC L'EGLISE et qu'une enquête publique est en cours. La commune de PALMAS D'AVEYRON est amené à émettre un avis sur ce dossier.

Après discussion et compte tenu du fait qu'il serait opportun de consulter l'enquête publique avant de délibérer, Monsieur le Maire invite le conseil municipal à s'informer du dossier et propose de reporter la délibération lors de la prochaine séance.

Vote à l'unanimité

14- Délibération sollicitant l'adhésion de la commune à l'Agence Départementale Aveyron Ingénierie et nomination des délégués.

Monsieur le Maire informe qu'à l'initiative du Département et de l'Association Départementale des Maires de l'Aveyron et en vertu de l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été décidé de créer une Agence Départementale sous la forme d'un Etablissement Public Administratif.

Cette agence est chargée d'apporter aux collectivités territoriales qui le demande une assistance technique juridique et financière dans les domaines de l'environnement, du patrimoine immobilier, urbanisme, valorisation des espaces publics et des infrastructures et du conseil administratif et financier.

Il précise que pour bénéficier des prestations réalisées par l'Agence, il faut adhérer à cette dernière et s'acquitter d'une cotisation annuelle. De plus, il convient de nommer un délégué pour représenter la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'adhérer à l'Agence Départementale
- désigne Monsieur Gérard LEMAIRE en tant que représentant de la commune.

Vote à l'unanimité

15- Modification de la composition des commissions communales

Monsieur le Maire précise que certains conseillers, compte tenu de leurs contraintes personnelles, souhaitent être remplacés au sein des commissions.

Ainsi, Monsieur Michel DELMAS remplace Monsieur Daniel GUIRAL à la commission « bâtiments communaux/assainissement ». Madame Marie MONTEILLET ne souhaite pas faire partie de la Commission « associations, sports, culture, tourisme et communication ».

Monsieur André TORBIERO suggère de renforcer cette commission, chargée notamment du bulletin municipal.

Vote à l'unanimité

16- Délibération en vue de modifier l'horaire d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe (Rectificatif à la délibération du 17 février 2016)

Monsieur le Maire reprend la délibération du conseil municipal en date du 17 février 2016 relative à la régularisation d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe, à temps non complet, 15 h 15 hebdomadaire pour un agent assurant les fonctions d'aide maternelle à l'école publique de Cruéjols. Il précise que la régularisation proposée et votée portait sur 5 h hebdomadaire. Or, il n'avait pas été tenu compte de l'annualisation du temps de travail de cet agent. Il propose donc de modifier la délibération prise et d'augmenter la durée hebdomadaire du poste de 3 heures 30.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
- Valide la proposition de Monsieur le Maire

Vote à l'unanimité

17- information sur le Schéma de Coopération Intercommunal

Monsieur le Maire communique les dernières informations relatives à l'avenir de l'intercommunalité :

La presse a récemment diffusé la nouvelle carte des intercommunalités. Celle-ci présente les 4 intercommunalités fusionnées. (CDC de Laissac, de St Geniez, de Campagnac et de la commune de Sévérac d'Aveyron).

Cette carte est le résultat des travaux de la CDCI et le Préfet a pris son arrêté dans ce sens, comme l'exige la loi. Toutefois, ce n'est pas le scénario qui est retenu et validé par les élus de notre territoire.

Avec l'accord de M. le Préfet, nous avons présenté un nouveau scénario qui comprend :

- la création d'un Syndicat Mixte de pré-figuration, qui porterait certaines compétences : Economie, Tourisme et Habitat (pour les 3 CDC + Sévérac)
- le lancement d'une étude financière en vue de la fusion à 2 et 2 dans l'immédiat, puis à 4 à terme, en intégrant la problématique du départ de Castelnau de Mandailles vers Espalion, ceci grâce à un appel d'offre groupé entre les 3 CDC et la Mairie de Sévérac.

Moyennant ces actions à mener rapidement, et dans la mesure où les 3 Interco et la Commune de Sévérac délibèrent favorablement sur ces points, le Préfet dans le courant du mois de mai prendra un arrêté pour proposer à la CDCI un schéma à 2 et 2, tel que nous le souhaitons.

Nous sommes de fait très contraints par les délais, et afin de nous expliquer, dans le détail, la procédure, Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture est venue à notre rencontre en conseil communautaire le 12/04 à la CDC. A ce jour, nous définissons les modalités de fonctionnement du futur syndicat Mixte et nous mettons en place l'appel d'offre lié aux études financières.

18- Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de créer une nouvelle commission pour la commune nouvelle réunissant des propriétaires fonciers de chaque secteur géographique, des propriétaires de bois et des contribuables hors commune. Il convient de proposer 24 noms au Centre des Impôts qui en retiendra 12.

Le Conseil Municipal valide la liste proposée.

Vote à l'unanimité

19- Délibération en vue de réaliser des travaux d'embellissement d'une zone de stationnement à Coussergues et solliciter une subvention au titre de la DETR

Monsieur Gérard LEMAIRE, Maire délégué de Coussergues, présente le projet de travaux pour l'embellissement d'une zone de stationnement aux abords de la Mairie. Le montant de cette réalisation s'élève à 9 980 € HT soit 11 976 € TTC. Il informe l'assemblée de la possibilité de bénéficier pour ces travaux d'une aide de l'Etat au titre de la DETR 2016. Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- valide le projet Approuve le plan de financement suivant :

- DETR 30 %	2 994.00 €
- Autofinancement	8 982.00 €

- demande à Monsieur le Maire d'inscrire ces sommes au budget primitif 2016

- autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier auprès de la Préfecture.

Vote à l'unanimité

20- Délibération afin de procéder à des régularisations foncières à Coussergues

Monsieur Gérard LEMAIRE informe qu'à la suite des travaux réalisés, il y a plusieurs dizaines d'années, pour l'aménagement du ruisseau de La Serre, une partie de la parcelle sise section B n°455 appartenant à Monsieur LEBLANC s'est retrouvée sur la rive gauche de la rivière entre deux parcelles appartenant à la commune de Coussergues. La commune de Coussergues avait proposé au propriétaire d'acquérir ce terrain d'une contenance de 6 ares et 72 centiares au prix de 0.75 € le m². La moitié du lit de la rivière sera de ce fait intégré dans le domaine public communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte cette acquisition
- Fixe le prix à 0.75 € le m²
- Accepte de prendre en charge les frais de notaire
- Autorise Monsieur Gérard LEMAIRE à signer l'acte et les documents afférents à ce dossier

Vote à l'unanimité

21- Délibération afin de mutualiser la redevance d'occupation du domaine public pour la distribution d'électricité

Monsieur le Maire précise que depuis 2002, EDF qui est concessionnaire des lignes électrique doit verser aux communes de moins de 2000 habitants une redevance d'un montant de 197 € pour 2016.

D'autre part, le SIEDA abonde financièrement le fonds solidarité énergie pour un montant de 12 200 €/an. Ce fond permet de soutenir les familles en difficultés et ainsi éviter les coupures d'électricité, notamment en période hivernale.

Considérant le faible montant de cette recette et le caractère particulier de ces opérations, nous proposons que la redevance soit mutualisée au niveau du SIEDA afin de constituer un fonds géré par le SIEDA et utilisé pour ces interventions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- émet un avis favorable

Vote à l'unanimité

22- Délibération fixant la durée d'amortissement de travaux sur le budget assainissement.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de mettre en place un plan d'amortissement sur le budget assainissement pour des travaux réalisés et achevés et d'en déterminer la durée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- décide d'appliquer, à compter du 1^{er} janvier 2016, l'amortissement sur les travaux sur les montants de travaux suivants :

Commune déléguée de COUSSERGUES

Montant des travaux à amortir : 17 384.83 €

Commune déléguée de CRUEJOULS

Montant des travaux à amortir : 274 505.31 €

Commune déléguée de PALMAS

Montant des travaux à amortir : 492 811.15 €

- Fixe la durée d'amortissements de ces travaux à 50 ans

Vote à l'unanimité

23- Délibération pour désigner les représentants de la commune au sein du SIEDA.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que pour faire suite à la création de la commune nouvelle par arrêté préfectoral, il appartient au conseil municipal de désigner deux délégués auprès du SIEDA, Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de l'Aveyron.

Il propose de nommer : Monsieur Jean-Paul et Monsieur Gérard

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- accepte cette proposition

Vote à l'unanimité

Questions diverses

- Madame Cécile CHASSALY fait part de sa participation à une réunion TPE initié par le Conseil Départemental (1 Territoire 1 Projet. 1 Enveloppe). Elle précise que la commune est concernée par le programme de travaux sur le chemin qui part de Layral à Palmas et qui rejoint le vieux Laissac. Le programme TPE se termine fin 2016 et la commune peut bénéficier de subvention (30 %) sur ces travaux. Monsieur le Maire propose de constituer un dossier.

Fin de séance à 22 h 45